

Procès-verbal
de la
58^e séance
du Comité consultatif de l'environnement
KATIVIK

adopté

Montréal, le 23 février 1993

La cinquante-huitième séance du Comité consultatif de l'environnement Kativik s'est tenue à Montréal, le 23 février 1993, au Centre Saint-Laurent, 105 rue McGill.

Étaient présents les membres suivants :

M. Guy Tanyan, Québec, président
M. Jacques Giguère, Québec
M. Hubert Marcotte, Canada
M. Claude Gilbert, ARK, secrétaire interim
M. Bruno Desbois, ARK

Absent :

M. Philippe di Pizzo, ARK
M. Benoît Robitaille, Québec
M. Jean-Guy Charest, Canada
M. Yvan Vignault, Canada

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour;
2. Approbation du compte-rendus de la 57e réunion tenue le 1er décembre 1992;
3. Dépôt des documents;
4. Présentation d'un nouveau membre nommé par l'ARK.
Résolution # 93-03
5. Vidéo d'information sur le projet Raglan;
6. Dossier sur la fermeture de la mine d'Asbestos Hill;
7. Mise à jour sur le projet de la Baie Nuvuk;
8. Projet de nettoyage à Kuujuaq organisé par le Ministère de la défense nationale et présenté par Madame Josée Dufresne, Environnement Canada, coordinatrice du projet;
9. Stratégie fédéral pour l'environnement arctique;
10. Cratère de Nouveau Québec, vidéo d'information, et présentation d'une proposition soumise par M. Michel Bouchard.
11. Varia;
 1. Présentation par l'ARK de la Résolution # 93-04 confirmant la nomination des nouveaux président et vice-président du comité pour l'année 1993-1994;
 2. Révision du chapitre 23 de la Convention de la Baie James, discussion sur la possibilité d'une réunion conjointe avec le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est approuvé avec les modifications suivantes:

point 5 (Vidéo) - ajouter: "et voyage à la mine Lupin (T.N.O.)"

point 11 (Varia) - ajouter les sujets suivants:

- (3) réponse de M. Peters Jacobs (16 février 1993) à la lettre de M. Guy Tanyan en date du 4 janvier précédent
- (4) bulletin du Comité consultatif pour l'environnement de la baie James
- (5) participation de la secrétaire à la 2ème Table ronde sur l'environnement nordique
- (6) motif du papier à en-tête utilisé par le Comité
- (7) rapport annuel 1991-92

2. Approbation du procès-verbal de la 57ème réunion (1er décembre 1992)

Les membres ont reçu la version française préliminaire du procès-verbal, avec les corrections manuscrites de M. André Demets, réviseur. Les dites corrections devront être effectuées avant que cette version ne soit définitive.

Le point 4 (Réunion spéciale) du procès-verbal de la 57ème réunion est modifié en remplaçant les 3 premières phrases par ce qui suit:

"M. Tanyan estime qu'il n'appartient pas aux membres nommés par l'ARK de convoquer une réunion extraordinaire du Comité. Une discussion s'engage à ce sujet et M. Desbois souligne que l'erreur commise a été corrigée par les membres en question dès qu'elle leur fut signalée."

Le point 13 (Divers) est modifié en remplaçant le début de la 2ème phrase par ce qui suit:

"Comme le dossier a été transmis au ministère de l'Environnement du Québec [...]" La version anglaise du procès-verbal devra être modifiée conformément aux remarques ci-dessus.

3. Dépôts des documents

- 58.3.1 Version ébauche préliminaire du procès-verbal du 57e réunion du comité consultatif.
- 58.3.2 Résolution No. 93-03 de l'ARK confirmant la nomination du nouveau président et vice-président du comité pour l'année 1993-1994.
- 58.3.3 Document écrit par le secrétaire, intitulé *Asbestos Hill Mining Project, Draft Summary of Events 1984-1991*.
- 58.3.4 Lettre du ministère de l'Environnement du 30 janvier 1986 à M. Kovacs de la Société Asbestos Limitée concernant la désaffectation des installations de la Société Asbestos à Purtunig et à la baie Déception.
- 58.3.5 Lettre du ministère de l'Environnement du 28 juin 1990 à M. Alain Dulude de la Société Asbestos Limitée concernant la fermeture définitive des installations d'exploitation d'amiante dans la région d'Asbestos Hill dans le Nord québécois.
- 58.3.6 Réponse de la Société Asbestos Ltée du 3 juillet 1991 au ministère de l'Environnement concernant la fermeture définitive de la Société Asbestos Ltée.
- 58.3.7 Document de Desseau Environnement Ltée intitulé *Analyse de solutions concernant la disposition des barils de produits pétroliers abandonnés à Kuujjuaq*.
- 58.3.8 Procès-verbal de la réunion tenue à Kuujjuaq le 5 novembre 1992 entre le département de Défense nationale, Transports Canada, Environnement Canada, l'ARK, Nirliq Inc., et Main.
- 58.3.9 Document intitulé *NWT Environmental Action Program*.
- 58.3.10 Résolution No. 93-04 de l'ARK confirmant la nomination d'un nouveau membre au comité consultatif.
- 58.3.11 Lettre de M. Michel Bouchard du 19 février 1993 à M. Tanyan concernant la protection de la cratère de Nouveau Québec.

58.3.12 Réponse du 16 février de M. Peter Jacobs à M. Tanyan concernant le problème relatif à la disponibilité du secrétaire pour le comité consultatif.

4. Présentation d'un nouveau membre nommé par l'ARK

Il est mentionné que M. Paul Okituk a été remplacé comme membre par M. Philippe di Pizzo, en vertu de la résolution 93-03 de l'ARK.

5. Vidéo d'information sur le projet Raglan et voyage à la mine Lupin (T.N.O.)

Les membres visionnent un vidéofilm sur ce projet, préparé par la compagnie Falconbridge elle-même. Par ailleurs, MM. Desbois et Gilbert rapportent avoir participé à un voyage d'information, également organisé et financé par cette entreprise, en compagnie des maires de Quaqaq et Kangiqsujaq, dans une mine d'or située au nord de Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest). L'intérêt de cette visite provient du fait que le volume de production et la taille des installations seraient en gros comparables à ce qu'on pourrait entreprendre avec Raglan. Un document intitulé "Echo Bay Mines Ltd - Lupin Gold Mine - An introduction to visitors" est versé aux dossiers du secrétariat.

6. Fermeture de la mine d'Asbestos Hill

Les membres ont reçu copie de certains documents relatifs à ce dossier, soit:

- résumé par écrit des faits pertinents
- lettre du sous-ministre de l'Environnement du Québec à la Société Asbestos Ltée (30 janvier 1986)
- lettre de M. Denis Audette (Direction régionale du ministère de l'Environnement pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord québécois) à la Société Asbestos Ltée (28 juin 1990)
- lettre du président du Conseil de ladite Société à M. Audette (3 juillet 1991)
- extraits pertinents de la Loi sur les mines et du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure
- règlement concernant l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans les territoires de la baie James et du Nord québécois.

La dernière lettre susmentionnée indiquait que le rapport à être préparé par la firme Roche Ltée serait transmis au ministère de l'Environnement à l'automne 1991, ce qui n'a apparemment pas été le cas. M. Giguère mentionne que ce rapport devait être déposé en 1992, mais M. Desbois dit que le document semble retenu, en tous cas non pas disponible.

M. Giguère demande si le projet que constitue la cessation de ces activités minières est soumis à la Commission de la Qualité de l'Environnement Kativik. M. Desbois répond que la fermeture de ces installations n'a pas été assujettie, au départ, à la procédure d'examen par la Commission (cf. lettre du 30 janvier 1986 et résumé des faits ci-dessus). M. Desbois ajoute qu'une entreprise privée aurait fait l'acquisition des installations de la Société Asbestos Ltée à Déception-Puturniq. Cette information doit être confirmée mais provient de la Direction régionale du ministère de l'Environnement. Il est proposé d'écrire au ministère afin d'obtenir des clarifications à ce sujet. Cette lettre devrait être préparée et signée par la secrétaire avec copie conforme au président.

7. Mise à jour sur le projet de la baie Nuvuk

La société Kuujjumiut va présenter un nouvel avis de projet à la Commission de la Qualité de l'Environnement Kativik, ce printemps. Ce nouvel avis prévoirait un quai flottant pour l'accostage des bateaux, afin d'éviter le déplacement de sédiments que nécessiteraient les travaux de dragage, s'il fallait construire un quai fixe.

8. Projet de nettoyage des barils abandonnés à Kuujjuaq

Mme Josée Dufresne, coordonnatrice du projet pour le gouvernement fédéral (avec la participation des ministères de l'Environnement, des Affaires indiennes et du Nord, de la Défense nationale et des Transports), n'a pu assister à la réunion du Comité.

Les membres ont déjà en main le plan de travail préparé par la firme Dessau (en date du 3 février 1993), afin de proposer des solutions concernant la façon de disposer des barils de produits pétroliers demeurés à Kuujjuaq, suite aux travaux de nettoyage effectués l'an passé par Nuna Pillugu. M. Marcotte demande que soit remis aux membres un exemplaire du rapport d'activités de cet organisme. M. Desbois remet aux membres le procès-verbal d'une réunion tenue le 5 novembre 1992 entre les représentants des ministères susmentionnés, l'ARK et Nirliq Inc.

M. Desbois fait remarquer que le plan préparé par Dessau mentionne par erreur sa participation et celle de M. Philippe di Pizzo en tant qu'employés de l'ARK. En fait, tous deux sont impliqués dans ce projet comme membres de Nuna Pillugu. M. Desbois ajoute que l'ARK a adopté une résolution avisant les autres municipalités que le nettoyage de leurs déchets ne relève pas de sa juridiction.

M. Giguère demande qui va payer, et combien, pour les frais de ce projet. M. Desbois répond que ce serait apparemment le ministère fédéral de l'Environnement, mais que ce point n'est pas encore définitivement réglé.

9. **Stratégie fédérale pour l'environnement arctique**

Les membres ont reçu un document explicatif et un dépliant, publiés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, concernant le "Northwest Territories Environment Action Program". Le programme en question relève de la Stratégie fédérale pour l'environnement arctique. M. Giguère observe qu'il faudrait relancer le cabinet de M. Pierre H. Vincent, récemment promu au rang de ministre d'État, au sujet de l'application de la Stratégie dans le Nord québécois. La lettre déjà envoyée par décision du Comité sous la signature de M. Tanyan était adressée à Mme Monique Landry, mutée depuis à un autre poste. M. Gilbert note à ce propos qu'un membre du cabinet de M. Christos Sirros, ministre délégué aux Affaires autochtones pour le gouvernement québécois, à qui avait été adressée une copie de la lettre précédemment mentionnée, a contacté la secrétaire pour lui faire part de son intérêt quant au suivi de ce dossier.

10. **Cratère du Nouveau-Québec, vidéo d'information et proposition de M. Michel Bouchard**

M. Bouchard, professeur au département de géologie à l'Université de Montréal, n'a pu assister à la réunion du Comité. M. Desbois remet aux membres une copie de lettre adressée par M. Bouchard à M. Tanyan, en date du 19 février 1993, et demandant au Comité de l'appuyer dans ses démarches afin d'assurer la protection et la mise en valeur du cratère. Une discussion s'engage à ce sujet; il semble peu réaliste d'envisager l'établissement d'une station de recherche ou d'un centre d'études sur le site en question, malgré les recommandations de M. Bouchard en ce sens. M. Desbois suggère toutefois d'appuyer la demande présentée par M. Bouchard à l'UNESCO, afin de faire déclarer le cratère Réserve Mondiale de la Biosphère. M. Giguère et Marcotte pensent qu'il serait plus facile de promouvoir l'établissement d'un parc provincial à cet endroit, si possible avec services permanents d'accueil et de surveillance.

C'est donc en ce sens que le Comité devrait soutenir l'action de M. Bouchard, d'autant plus que le cratère est déjà retenu pour les fins de la création d'un parc, suivant les termes de la nouvelle politique provinciale dans ce domaine, que le gouvernement a rendue publique l'automne dernier. Il s'agit en somme de favoriser la réalisation anticipée de cet objectif, qui est encore loin d'être à la veille de se concrétiser. Incidemment, il y aurait lieu que le secrétariat du Comité se procure un exemplaire du document exposant cette politique.

La secrétaire sera requise de préparer une lettre, qu'elle signera elle-même, au ministère responsable de la gestion des parcs fédéraux, afin de s'informer des projets du gouvernement canadien (s'il en a), concernant d'éventuels parcs dans le région du Nord québécois.

La secrétaire préparera aussi une lettre destinée au ministère québécois du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, afin d'exprimer l'appui et l'encouragement du Comité au projet de faire du cratère du Nouveau-Québec un parc provincial. Un projet de lettre en ce sens sera d'abord transmis aux membres pour commentaires; la version finale sera signée par le président, et copie conforme en sera communiquée à M. Bouchard.

11. Varia

(1) Nouveaux président et vice-président

Copie de la résolution 93-04 de l'ARK est remise aux membres. MM. Bruno Desbois et Philippe di Pizzo seront respectivement président et vice-président du Comité pour la période allant du 1er avril 1993 au 31 mars 1994.

(2) Révision du chapitre 23 de la Convention de la baie James et du Nord québécois

À ce sujet, M. Marcotte propose de joindre les efforts du Comité à ceux du Comité consultatif pour l'environnement de la baie James (CEBJ), dont il est aussi membre, et qui est régi par le chapitre 22 de la Convention. Cette approche est jugée intéressante, mais il est suggéré de procéder d'abord à un certain déblayage des questions qui pourraient être ainsi traitées de concert. Les suggestions déjà soumises au Comité visent à faire apporter certains amendements à la Convention, ce qui ne semble pas le cas pour le CEBJ, lequel étudie plutôt les questions de fonctionnement et d'application dont la solution peut être trouvée sans avoir, si possible, à modifier la Convention.

M. Giguère suggère quant à lui d'attendre que le CEBJ ait produit un document de consultation ou des propositions préliminaires avant de décider s'il est pertinent d'associer le Comité à la réflexion de cet organisme.

(3) Réponse de M. Peters Jacob (16 février 1993) à la lettre de M. Guy Tanyan en date du 4 janvier précédent

Il est noté que la réponse de M. Jacobs ne dit rien de la demande de budget supplémentaire qu'apparemment il aurait présentée au ministère de l'Environnement. M. Giguère suggère de s'enquérir de ce qu'il est advenu de cette demande.

Il est par ailleurs décidé qu'une nouvelle lettre devrait être envoyée à M. Jacobs, dans le but de préciser que, contrairement à ce que suggère sa lettre du 16 février, l'ARK ne peut fournir plus de services avec le financement que lui accorde présentement le ministère de l'Environnement pour le maintien du secrétariat des deux organismes (Comité et Commission), mais que le Comité tient néanmoins à ses deux semaines de services exclusifs par mois.

(4) Bulletin du Comité consultatif pour l'environnement de la baie James

Un exemplaire du bulletin d'information publié par le CEBJ est remis aux membres. La possibilité pour le Comité de produire une publication semblable (genre lettre périodique) est discutée. Cela ne paraît pas vraiment envisageable pour l'instant.

(5) Participation de la secrétaire à la 2ème Table ronde sur l'environnement nordique

La secrétaire s'est rendue à Cambridge Bay (Territoires du Nord-Ouest) pour assister à cet événement qui avait lieu le 20-22 janvier 1993, et où il fut notamment question des systèmes de gestion des déchets dans le Nord et du financement de tels systèmes. La première Table ronde a eu lieu à Kuujuaq en 1992. Les membres souhaitent que le secrétariat se procure, si ce n'est déjà fait, les documents remis aux participants à ces rencontres par l'organisation responsable, soit Inuit Tapirisat Canada.

(6) Motif du papier à en-tête utilisé par le Comité

M. Desbois expose les diverses options en ce qui a trait au motif du papier à en-tête utilisé pour la correspondance du Comité, et qui peut aussi servir à d'autres fins d'identification visuelle (exemple: carte d'affaires). Après discussion, il est décidé de s'en tenir au motif actuel.

(7) Rapport annuel 1991-92

Le rapport d'activités du Comité devrait être disponible dans deux semaines environ.

2. **Date et endroit de la prochaine réunion**

Il est proposé que la prochaine réunion se tienne le 9 juin 1993 à Kuujuaq. Le tout à confirmer suivant la disponibilité des membres.

Kativik Environmental Advisory Committee

Minutes

58th Sitting

adopted

Montréal, February 23, 1993

The fifty-eighth sitting of the Kativik Environmental Advisory Committee was held February 23, 1993, at the Centre Saint-Laurent, 105 McGill Street, Montreal.

Present:

Guy Tanyan, Quebec government, Chairman
Jacques Giguère, Quebec government
Hubert Marcotte, federal government
Claude Gilbert, KRG
Bruno Desbois, KRG
Secretary by interim: Claude Gilbert

Absent:

Philippe di Pizzo, KRG
Benoît Robitaille, Quebec government
Jean-Guy Charest, federal government
Yvan Vignault, federal government

AGENDA

1. Adoption of the agenda
2. Adoption of the minutes of the 57th sitting, held December 1, 1992
3. Filing of documents
4. New member appointed by the KRG
Resolution no. 93-03
5. Information video on the Raglan project
6. Closure of the Asbestos Hill mine
7. Update on the Nuvuk Bay project
8. Clean-up project in Kuujuaq organized by the Department of National Defense, and presented by the project coordinator, Josée Dufresne, of Environment Canada
9. Federal Arctic Environmental Strategy
10. The Northern Quebec crater: information video and presentation of a proposal submitted by Michel Bouchard;
11. Varia;
 1. Presentation of resolution #93-04, by KRG, confirming the nomination of the new chairman, and vice-chairman of the Committee for 1993-1994.
 2. Revisions to Chapter 23 of the JBNQA, discussion on possibility of holding a joint meeting with the James Bay Advisory Committee

1. Adoption of the agenda

The proposed agenda was adopted after the following modifications were made:

item 5 (video): add "and visit to the Lupin mine, NWT"

item 11 (other business): add the following subjects:

- (3) reply from Peter Jacobs, dated February 16, 1993, to a letter from Guy Tanyan, dated January 4, 1992;
- (4) newsletter of the James Bay Advisory Committee on the Environment;
- (5) Secretary's participation in the 2nd Northern Environmental Workshop;
- (6) the Committee's letterhead design;
- (7) 1991-1992 annual report.

2. Adoption of the minutes of the 57th sitting (December 1, 1992)

The members were given the French draft of the minutes with handwritten corrections by the translator André Demets. Said corrections will have to be made before the minutes are adopted as final draft.

Item 4 (special meeting) of the minutes of the 57th sitting was changed by replacing the first three sentences with the following:

"Mr. Tanyan felt that it was not up to the KRG-appointed members to call a special Committee meeting. Discussion on this subject ensued, and Mr. Desbois pointed out that the error was rectified by the members in question as soon as it was brought to their attention."

Item 13 (other business) was modified by replacing the beginning of the second sentence with the following:

"As the file was forwarded to the Ministère de l'Environnement [...]." The English translation of the minutes will have to be modified to conform to the above.

3. Filing of documents

- 58.3.1 First draft of the minutes of the 57th meeting of the Advisory Committee.
- 58.3.2 KRG resolution no. 93-03 concerning the appointment of the new chairman and vice-chairman of the Committee for 1993-1994.
- 58.3.3 Document written by the Secretary entitled *Asbestos Hill Mining Project, Draft Summary of Events 1984-1991*.
- 58.3.4 Letter from Environment Quebec dated January 30, 1986, to Mr, Kovacs of Asbestos Corporation Limited, concerning the dismantling of Asbestos Corporation's installations at Purtunig and Deception Bay.
- 58.3.5 Letter from Environment Quebec dated June 28, 1990, to Alain Dulude of Asbestos Corporation Limited, concerning the definitive closure of the asbestos mining installations in Northern Quebec's Asbestos Hill region.
- 58.3.6 Reply from Asbestos Corporation Limited dated July 3, 1991, to Environment Quebec, concerning the definitive closure of Asbestos Corporation Ltd.
- 58.3.7 Document from Dessau Environnement Ltée, entitled *Analyse de solutions concernant la disposition des barils de produits pétroliers abandonnés à Kuujjuaq*.

- 58.3.8 Minutes of a meeting held November 5, 1992, in Kuujuaq between the Department of National Defense, Transport Canada, Environment Canada, the KRG, Nirliq Inc., and the Department of Indian Affairs and Northern Development.
- 58.3.9 Document entitled *NWT Environmental Action Program*.
- 58.3.10 KRG resolution no. 93-04 confirming the appointment of a new member to the Advisory Committee.
- 58.3.11 Letter from Michel Bouchard dated February 19, 1993, to Mr. Tanyan, concerning protection for the Nouveau-Québec Crater.
- 58.3.12 Reply from Mr. Jacobs dated February 16, 1993, to Mr. Tanyan, concerning the availability of the Advisory Committee's Secretary.

4. New KRG-appointed member

It was announced that Philippe di Pizzo would henceforward replace Paul Okituk by virtue of KRG resolution no. 93-03.

5. Information video on the Raglan project and tour of the Lupin mine, NWT

The members viewed a video produced by Falconbridge Ltd. regarding the Raglan mine project. Mr. Desbois and Mr. Gilbert reported having participated, along with the mayors of Quaqtac and Kangiqsujaq, in a guided tour of the Lupin mine north of Yellowknife in the Northwest Territories, organized and financed by Falconbridge Ltd. as well.

The purpose of the visit was to observe production output and the size of the installations, which would be roughly similar to the operations planned for the Raglan mine. A document entitled "Echo Bay Mines Ltd. - Lupin Gold Mine - An introduction to visitors," was filed at the secretariat.

6. Closure of the Asbestos Hill mine

The members were given a copy of the following documents relating to this issue:

- a written summary of pertinent facts;
- a letter dated January 30, 1986, from the Deputy Minister of Environment Quebec to Asbestos Corporation Ltd.;
- a letter dated June 28, 1990, from Denis Audette of Environment Quebec's regional directorate for Abitibi-Témiscamingue and Northern Quebec, to Asbestos Corporation Ltd.;
- a letter dated July 3, 1991, from the council chairman of Asbestos Corporation Ltd. to Mr. Audette;
- pertinent excerpts from the *Mining Act* and the *Regulation respecting mineral substances, other than petroleum, natural gas and brine*;
- the regulation on the environmental and social impact assessment and review in the James Bay and Northern Quebec territories.

The last letter mentioned above indicated that the report to be prepared by the firm Roche Ltée was forwarded to Environment Quebec in the fall of 1991, which apparently had not been the case. Mr. Giguère mentioned that the report was to have been filed in 1992, but according to Mr. Desbois it seemed the document had been held back, or was at any rate unavailable.

Mr. Giguère asked if the project to conclude mining activities had been submitted to the Kativik Environmental Quality Committee. Mr. Desbois replied that, at the outset, the closure of the installations had not been

subject to the Committee's review procedure (cf. letter dated January 30, 1986, and summary of the above-stated facts).

Mr. Desbois added that a private enterprise was to have acquired the Asbestos Corporation's installations at Purtunig-Deception Bay. That information came from Environment Quebec's Regional Directorate, but had to be confirmed. It was proposed that a letter be sent to the ministry requesting clarification on the subject. The letter should be prepared and signed by the Secretary, and a carbon copy sent to the Chairman.

7. Update on the Nuvuk Bay project

Kuujjuamiut Corporation will present a new project proposal to the Kativik Environmental Quality Commission this spring. The proposal involves building a floating dock where boats could moor, thereby avoiding the dredging work that a fixed dock would entail.

8. Project to clean up abandoned oil barrels in Kuujjuaq

Josée Dufresne, Project Coordinator for the federal government (assisted by the Department of the Environment, the Department of Indian and Northern Development, the Department of National Defense and the Department of Transportation), was unable to attend the meeting.

The members already had in hand the work plan prepared by the firm Dessau (dated February 3, 1993), in order that they might propose ways of disposing of the oil barrels abandoned in Kuujjuaq, which were rounded up last year by Nuna Pillugu. Mr Marcotte suggested that the members be given a copy of the organization's activity report. Mr. Desbois distributed to the members a copy of the minutes of a meeting held in November 1992 between representatives of the above-mentioned departments, the KRG and Nirliq Inc.

Mr. Desbois pointed out that both he and Mr. di Pizzo were erroneously described in the Dessau plan as being involved in the project as employees

of the KRG. In fact, both were involved in the project as members of Nuna Pillugu.

Mr. Desbois added that the KRG adopted a resolution notifying the other municipalities that it was not responsible for their waste clean-up.

Mr. Giguère asked who would pay for the project and how much it would cost. Mr. Desbois replied that Environment Canada was expected pay, but that the issue had not yet been conclusively settled.

9. Federal Arctic Environmental Strategy

The members were given an information document and brochure, both published by the Department of Indian Affairs and Northern development, concerning the Northwest Territories Environment Action Program, which is part of the federal Arctic Environmental Strategy. Mr Giguère noted that they would have to lobby the cabinet of Pierre H. Vincent, recently promoted to the position of Minister of State, about the application of the Strategy in Northern Quebec. The letter already sent by the Committee and signed by Mr. Tanyan was addressed to Monique Landry, who had since been assigned another portfolio. On that subject, Mr. Gilbert noted that a member of the cabinet of Christos Sirros, Quebec Minister responsible for aboriginal affairs, contacted the Secretary to inform her of his interest in following up that dossier.

10. Northern Quebec Crater: information video and proposal by Michel Bouchard

Mr. Bouchard, professor with the Geology Department of the Université de Montréal, was unable to attend the meeting. Mr. Desbois gave the members a copy of a letter dated February 19, 1993, from Mr. Bouchard to Mr. Tanyan requesting that the Committee support him in his endeavors to ensure that the crater was protected and promoted.

Discussion on this subject ensued; Mr. Bouchard recommended setting up either a research station or study centre at the site. A discussion on this subject ensued, despite Mr. Bouchard's recommendations, it did not

appear very realistic to consider establishing a research station or study center at the site.

Mr. Desbois nevertheless suggested presenting Mr. Bouchard's proposal to UNESCO in an effort to have it named a World Biosphere Reserve. Messrs Giguère and Marcotte thought it would be easier to lobby for the creation of a provincial park at the site with, if possible, permanent visitor centres and monitoring services.

It was therefore to that end that the Committee should support Mr. Bouchard's plan, especially since the crater had already been selected for the creation of a park, as per the new provincial policy on parks announced by the government last fall. The aim was to encourage the anticipated realization of this goal, which was far from becoming a reality. Incidentally, the Secretary should procure a copy of the document detailing the policy.

The Secretary will have to send a letter, signed by herself, to the minister responsible for federal park management inquiring about any federal government projects for the possible creation of parks in Northern Quebec.

The Secretary will also send a letter to Quebec's Minister of recreation, hunting and fishing, in which she will express the Committee's support and encouragement for establishing a provincial park in the region of the Northern Quebec crater. A draft letter will first be shown to the Committee members for their comments; the final version will be signed by the Chairman, and a carbon copy sent to Mr. Bouchard.

11. Other business

(1) New Chairman and Vice-Chairman

A copy of KRG resolution no. 93-03 was distributed to the members. Messrs Desbois and di Pizzo will be, respectively, the Chairman and Vice-Chairman of the Committee from April 1, 1993, to March 31, 1994.

(2) Review of Section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement*

Mr. Marcotte proposed that the Committee combine its efforts with those of the James Bay Advisory Committee on the Environment (JBACE), of which he is also a member, and which is governed by Section 22 of the Agreement. This approach was deemed attractive, but it was suggested that some spadework be done on questions that might be handled by both committees. The suggestions previously submitted to the Committee are aimed at making some amendments to the Agreement, which does not seem to be the case for the JBACE; this committee instead examines matters concerning operation and application of the Agreement, and attempts to find solutions without first having to amend the Agreement. Mr. Giguère suggested that the Committee wait until the JBACE produced a consultation document or preliminary plans before deciding on the pertinence of associating with the JBACE.

(3) Reply dated February 16, 1993, from Mr. Jacobs to a letter dated January 4, 1992, from Mr. Tanyan

It was noted that Mr. Jacob's reply said nothing of the request for additional funding that he allegedly presented to Environment Quebec. Mr. Giguère suggested inquiries be made as to what became of the request. It was also decided that another letter should be sent to Mr. Jacobs to make clear that, contrary to what was suggested in his letter dated February 16, the KRG could not provide additional services with the funding it received from Environment Quebec to keep up the secretariat of both organizations (KEQC and KEAC); the Committee would nevertheless hold to its two weeks of exclusive services each month.

(4) Newsletter of the James Bay Advisory Committee on the Environment

A copy of the information newsletter published by the JBACE was distributed to the members. The Committee discussed the possibility of producing a similar publication of its own (a leaflet, for example). It did not seem possible at the time.

(5) The Secretary's participation in the 2nd Northern Environmental Workshop

The Secretary travelled to Cambridge Bay in the Northwest Territories to attend this event, which was held from January 20 to 22, 1993. The main topic of discussion centered on waste management systems in the North and funding for them. The first workshop took place in Kuujjuaq in 1992. The members hoped that the secretariat would obtain, if it had not already done so, the handouts provided to the meeting participants by Inuit Tapirisat of Canada, responsible for organizing the event.

(6) The Committee's letterhead design

Mr. Desbois displayed the various options for a letterhead design to be used for the Committee's correspondence, and which might be used for other forms of visual identification, such as business cards. After discussion, the Committee decided to continue using the current design.

(7) 1992-1993 annual report

The Committee's annual report would likely be made available in approximately two weeks.

12. **Next meeting**

The next meeting was tentatively scheduled for June 9, 1993, in Kuujjuaq.